



Assemblée générale
Conseil économique et social

Distr.
GENERALE

A/44/206 ✓
E/1989/69
26 avril 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Points 12, 98 et 129 de la liste préliminaire*
RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
CONSULTATION INTERREGIONALE SUR LES POLITIQUES
ET LES PROGRAMMES DE PROTECTION SOCIALE
ORIENTES VERS LE DEVELOPPEMENT
CORPS COMMUN D'INSPECTION

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Seconde session ordinaire
de 1989
Point 5 de l'ordre du jour
provisoire**
COOPERATION REGIONALE

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres de l'Assemblée générale ainsi qu'à ceux du Conseil économique et social le rapport du Corps commun d'inspection intitulé "Rapport sur la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale" (JIU/REP/89/1).

* A/44/50/Rev.1.

** Voir la décision 1989/101 du Conseil économique et social.

11p.

RAPPORT SUR LA COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE
POUR L'ASIE OCCIDENTALE (CESAO)

Etabli par

K. Martohadinegoro
N. Williams

Corps commun d'inspection

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	3
II. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LA REGION	5 - 11	4
A. Situation géographique	5	4
B. Population et emploi	6	4
C. Principaux atouts économiques	7 - 9	5
D. Problèmes généraux	10 - 11	6
III. MANDAT, STRUCTURES ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT	12 - 15	7
A. Mandat	12 - 14	7
B. Structures et modalités de fonctionnement	15	8
IV. LE PROGRAMME	16 - 32	9
A. Programme de travail et priorités	16 - 18	9
B. Analyse du programme en cours	19 - 32	10
V. COOPERATION ET COORDINATION AVEC LES ORGANISMES REGIONAUX ET INTERNATIONAUX	33 - 49	15
A. Coopération et coordination avec les organisations régionales	34 - 38	15
B. Coopération et coordination avec les organisations internationales	39 - 47	16
C. Analyse et évaluation des résultats obtenus	48 - 49	18
VI. RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES	50 - 66	18
VII. RECOMMANDATIONS	67 - 68	22
ANNEXES		25

/...

I. INTRODUCTION

1. Le Corps commun d'inspection (CCI) a décidé d'inclure dans son programme de travail de 1987 l'établissement d'un rapport sur la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale. Jusque-là, le CCI avait publié un rapport sur chacune des commissions régionales ci-après : la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Cependant, aucune étude séparée n'avait encore été réalisée au sujet des activités de la CESAO. Par ailleurs, une série d'études ont été récemment effectuées au sujet de la coopération technique entre le PNUD et trois des commissions régionales, à savoir la CEA, la CEPALC et la CESAP. Cet aspect particulier des activités de la CESAO est brièvement traité dans l'un des chapitres du présent rapport.

2. Dès son entrée en activité, la CESAO, commission économique régionale de création la plus récente, a eu énormément de mal à utiliser pleinement ses capacités et son potentiel pour s'acquitter de son rôle de centre régional du système des Nations Unies chargé de promouvoir le développement économique et social en Asie occidentale, eu égard aux caractéristiques spécifiques de la région. Les questions en jeu sont en effet toutes liées entre elles et comportent de nombreux aspects. On mentionnera ici trois éléments importants. Etant donné que la majorité des pays de la région sont relativement riches, il y a lieu de se demander si la Commission a un rôle important à jouer dans leur développement économique, social et humain? En deuxième lieu, au niveau opérationnel, la Commission se heurte au problème quasi permanent de l'existence d'un taux anormalement élevé de vacances de postes qui entrave l'exécution de ses activités. Ce problème a préoccupé non seulement les Etats membres de la CESAO mais encore l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il s'est enfin posé la question de la recherche incessante d'un havre permanent à partir duquel la Commission pourrait s'acquitter de sa tâche dans le calme et la stabilité. Au cours de ses brèves années d'existence, en effet, la Commission a déjà quitté le Liban pour la Jordanie avant de revenir au Liban et d'être enfin transférée en Iraq. Tous ces déplacements ont eu des effets perturbateurs durables sur l'accomplissement de sa tâche.

3. Les Inspecteurs ont examiné ces questions et sont parvenus à certaines conclusions dont ils se sont inspirés pour formuler un certain nombre de recommandations qui sont énoncées à la fin du présent rapport. En examinant ces questions, les Inspecteurs n'ont pas perdu de vue l'idée fondamentale ci-après : en aidant la Commission à organiser et à exécuter ses activités dans les meilleures conditions possibles, on convaincra davantage les Etats Membres de son efficacité, on améliorera son image de marque et sa crédibilité et on facilitera la réalisation de ses efforts de développement dans la région.

4. En s'entretenant avec de hautes personnalités des sept Etats Membres dans lesquels ils se sont rendus, les Inspecteurs ont pu se faire une idée plus claire de la situation. Ils ont également été en mesure de puiser dans le vaste réservoir de connaissances des hauts fonctionnaires des institutions spécialisées arabes de la région et des organisations du système des Nations Unies. Les Inspecteurs tiennent à remercier toutes ces personnalités pour le précieux concours qu'elles leur ont apporté dans la réalisation de la présente étude, notamment en mettant à

leur disposition la documentation pratique dont ils avaient besoin. Les Inspecteurs tiennent enfin à rendre hommage à l'Inspecteur Nasser Kaddour qui, avant son départ du Corps commun d'inspection, a participé activement à l'établissement de la présente étude.

II. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LA REGION

A. Situation géographique

5. La CESAO est la plus petite des commissions régionales tant sur le plan de la superficie que sur celui du nombre de pays desservis. La région qu'elle recouvre est toutefois la plus homogène puisque ses 13 pays ont la même langue et la même civilisation. De plus, elle est prise en étau entre deux grands continents, l'Afrique et l'Asie, avec lesquels elle possède des liens très étroits. Les 13 pays de la région peuvent être classés en trois groupes correspondant à des niveaux de développement différents 1/ :

a) Les pays exportateurs de pétrole (Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Iraq, Koweït, Oman et Qatar);

b) Les pays non exportateurs de pétrole (Egypte, Jordanie, Liban et République arabe syrienne); et

c) Les pays les moins avancés (Yémen démocratique et Yémen) 2/.

B. Population et emploi

6. Au mois de juin 1985, la population de la région de la CESAO était estimée à 103 millions d'habitants, soit 2,2 % de la population mondiale 3/. A la même date, on estimait la population active de cette région à 30 millions de personnes, la situation de l'emploi étant différente suivant les pays. Certains pays, tels que l'Egypte, la République arabe syrienne et le Liban, sont des exportateurs nets de main-d'oeuvre tandis que d'autres accueillent ces courants de ressources humaines. Par suite de ce phénomène et des conflits qui règnent dans la région, la migration a été un problème important. Bien qu'il soit en déclin constant, c'est le secteur primaire (agriculture, pêche et sylviculture) qui continue d'employer le plus gros de la main-d'oeuvre de la région.

1/ La Palestine est également membre à part entière de la Commission.

2/ Bien que le Yémen ait été rangé par l'Organisation des Nations Unies dans la catégorie des pays les moins avancés, il s'est joint en 1988 au Groupe des pays exportateurs de pétrole. De plus, la découverte récente de réserves de pétrole et de gaz en Jordanie et au Yémen démocratique font de ces deux pays des exportateurs potentiels de pétrole.

3/ Source : E/ESCWA/DPD/WG.-/15, Survey of Economic and Social Development in the ESCWA region.

C. Principaux atouts économiques

7. Dans l'esprit du public, la région de la CESAO est étroitement associée à la production de pétrole. Cette région possède en effet près de 50 % des réserves pétrolières attestées du monde. Nombre des pays de la région subviennent à leurs propres besoins de pétrole et cinq 4/ des 13 pays membres de la CESAO comptent parmi les principaux pays exportateurs de pétrole du monde. En 1984, la région assurait 52 % de la production totale de l'OPEP qui représente 45 % de l'ensemble de la production mondiale de pétrole 5/. "L'ensemble de la région est fortement tributaire du niveau des réserves pétrolières des pays exportateurs de pétrole dont la situation a des retombées dans les autres pays sous forme de transferts de fonds, de courants d'aide et d'importations accrues 3/ et 6/."

8. En dépit de la prédominance du pétrole, les plans de développement de la région sont également consacrés comme on le comprendra aisément, à d'autres secteurs économiques. Ainsi, l'industrie mobilise de plus en plus de ressources et la production est en hausse. Cela est particulièrement évident dans les pays membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG) 7/ qui mettent surtout l'accent sur l'infrastructure de base et les grosses installations manufacturières. Des activités de grande envergure sont également envisagées par les pays non exportateurs de pétrole qui semblent posséder les économies les plus diversifiées. Dans la région, les principaux secteurs industriels sont les suivants :

- Produits chimiques, raffinage du pétrole et matières plastiques;
- Textiles;
- Produits alimentaires, boissons et tabac;
- Autres industries manufacturières.

4/ Arabie saoudite, Emirats arabes unis, Iraq, Koweït et Qatar.

5/ ESCWA/DPD/WG.-/15, tableau II-I.

6/ Source : E/ESCWA/DPD/WG.-/15, Survey of Economic and Social Development in the ESCWA region.

7/ Pays membres du CCG : Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman et Qatar.

9. En dépit d'un accroissement substantiel des investissements qui est intervenu au cours des dernières années, le secteur agricole reste le maillon le plus faible de l'économie de cette région, de sorte que la plupart des pays sont fortement tributaires de l'importation de produits alimentaires et d'autres produits agricoles. La sécurité alimentaire constitue donc un objectif hautement prioritaire que tous les pays de la région s'emploient à réaliser. Ainsi, un plan de sécurité alimentaire visant principalement à promouvoir les coentreprises dans des domaines tels que la pêche et l'élevage a été mis en place pour tous les pays arabes.

D. Problèmes généraux

10. La région est confrontée à deux problèmes majeurs :

a) Sur le plan politique, elle connaît depuis plus de 30 ans des conflits d'une extrême gravité. Tous les pays arabes ont participé directement ou indirectement aux guerres israélo-arabes successives. La région reste aujourd'hui extrêmement perturbée par la guerre civile qui se poursuit au Liban depuis plus de 10 ans et le conflit vieux de plus de sept ans entre l'Iran et l'Iraq. Toutes les activités de la région subissent manifestement le contrecoup de cette situation. On espère que les négociations engagées en juillet 1988, à la suite de l'acceptation par l'Iran et l'Iraq de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, ouvriront la voie à la pleine application de cette résolution et permettront au Secrétaire général de prévoir des mesures de suivi appropriées pour mener à bien les efforts de reconstruction prévus au paragraphe 7 du dispositif de cette résolution;

b) Sur le plan économique, comme on l'a déjà souligné, la région est fortement tributaire du secteur pétrolier et des activités minières en général. Bien que les pays du CCG aient particulièrement tiré profit du cours élevé du pétrole pendant une certaine période, la crise économique mondiale qui a débuté il y a près de 10 ans a eu et continue d'avoir des effets extrêmement néfastes sur la situation financière de ces pays. Cette situation, aggravée par la chute récente des prix du pétrole, a causé un préjudice sans précédent à l'ensemble de l'économie de la région.

11. Toutefois, en dépit de cette conjoncture défavorable, la région dans son ensemble peut être considérée comme l'une des plus riches du tiers monde. Cette richesse a entraîné la création, dans la plupart des cas sans participation de la CESA0, d'un certain nombre d'institutions de développement et d'institutions financières chargées de fournir aux pays de la région et à d'autres pays une aide en matière de financement du développement et de coopération technique. Il s'est agi, en particulier, des institutions suivantes :

- Banque islamique de développement;
- Fonds d'Abou Dhabi pour le développement économique arabe;
- Fonds de l'OPEP pour le développement international;

- Fonds saoudien pour le développement économique;
- Fonds iraquien de développement extérieur;
- Fonds arabe de développement économique et social;
- Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes;
- Banque arabe pour le développement économique en Afrique;
- Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND).

Cet éventail d'institutions renforce les perspectives de coopération entre pays pour le développement de la région.

III. MANDAT, STRUCTURES ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT

A. Mandat

12. Jusqu'au moment de la création de la CEAO en 1975, par la résolution 1818 (LV) du Conseil économique et social, l'Arabie saoudite, le Bahreïn, les Emirats arabes unis, l'Iraq, la Jordanie, le Koweït, le Liban, l'Oman, le Qatar, la République arabe syrienne, le Yémen et le Yémen démocratique n'appartenaient à aucune commission économique régionale. Ils étaient desservis par le Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth (BESNUB). Ces pays, auxquels se sont ensuite jointes l'Egypte et l'Organisation de libération de la Palestine (aujourd'hui la Palestine) ont demandé la création d'une commission qui comprend aujourd'hui les 13 pays arabes susmentionnés ainsi que la Palestine. Créée en tant que Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO), elle a suivi l'exemple de la CESAP en mettant l'accent sur la dimension sociale du développement et en prenant le nom de Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) (résolution 1985/69 du Conseil économique et social).

13. Le mandat de la CESAO est similaire à celui des autres commissions économiques régionales qui ont toutes été mises en place dans le but de promouvoir, par une délégation d'autorité, le développement économique et social des régions qu'elles desservent dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. La mission fondamentale de la Commission, qui est réalisée tant au niveau du conseil ministériel qu'à celui du secrétariat, consiste donc à faire participer plus directement les pays de la région à la planification, à la programmation et à l'évaluation des travaux de la Commission.

14. Le mandat de la CESAO a été renforcé, quatre à cinq ans après sa naissance, par l'adoption des résolutions 32/197 du 20 décembre 1977 et 33/202 du 29 janvier 1979 de l'Assemblée générale. Ces résolutions ont, entre autres, confié à toutes les commissions régionales les responsabilités additionnelles ci-après :

a) Jouer le rôle de principaux centres généraux d'activités de développement économique et social, dans le cadre du système des Nations Unies, pour leurs régions respectives;

- b) Avoir un rôle moteur et assumer la responsabilité de la coordination et de la coopération au niveau régional; et
- c) Jouer le rôle d'agent d'exécution.

B. Structures et modalités de fonctionnement

15. La Commission est composée des trois éléments ci-après :

1. La Session ministérielle se tient normalement une fois par an, avec la participation des représentants accrédités de 14 membres de la Commission et, le cas échéant, de leurs conseillers. La Commission peut inviter des représentants d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, d'institutions spécialisées de l'Organisation actives dans la région, d'organes intergouvernementaux et d'organisations non gouvernementales intéressés à participer en qualité d'observateurs aux travaux de la Session.

a) La Session ministérielle se tient pour examiner les questions et priorités régionales de développement économique afin de définir la forme, le contenu et l'orientation du programme de travail de la Commission. Elle examine et évalue les progrès réalisés dans l'application du programme de travail du secrétariat, notamment le résultat des études et enquêtes réalisées dans le cadre des divers programmes. Elle passe également en revue les mesures qui ont été prises pour donner suite aux résolutions de la session précédente de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les mesures consécutives aux conférences internationales et aux conférences régionales de la CESAO tenues au cours de l'année précédente et les préparatifs des conférences suivantes sont également débattus au cours de la Session qui examine en outre l'évolution de la situation socio-économique et la coopération régionale;

b) Par sa résolution 158 (XIV) d'avril 1987, la Commission a décidé de tenir ses sessions au niveau ministériel tous les deux ans de manière à les faire coïncider avec la période couverte par le programme de travail et priorités de sorte que le secrétariat et les Etats membres soient mieux à même d'examiner les résultats de l'ensemble d'un programme de travail.

2. Le Comité technique : la Session ministérielle est précédée par une session du Comité technique. Créé en 1980 en tant que Comité spécial intergouvernemental d'experts sur le plan à moyen terme pour la période 1984-1989, il a été converti en 1982 par la résolution 114 (IX) de la Commission en un Comité permanent pour le programme composé de tous les pays membres. Le Comité technique qui a remplacé l'ancien Comité permanent est appelé, de par son mandat, à jouer le rôle d'organe subsidiaire principal de la Commission pour :

- a) Examiner les programmes de la CESAO tels qu'ils sont définis dans le plan à moyen terme;
- b) Passer en revue l'ensemble du programme de travail de la Commission en tenant compte de la disponibilité des ressources;

- c) Recommander un ordre de priorités dans les programmes et sous-programmes de la Commission;
- d) Guider le Secrétaire exécutif dans la conception du programme; et
- e) Mettre au point des procédures d'évaluation et définir leur utilisation pour améliorer la conception et l'exécution du programme.

3. Le secrétariat est l'organe exécutif de la Commission. Le Secrétaire exécutif est le chef du secrétariat, il est assisté dans sa tâche par le Secrétaire exécutif adjoint et le Secrétaire de la Commission. Le Secrétaire exécutif est chargé de superviser les diverses divisions et les divers services organiques et administratifs du secrétariat.

IV. LE PROGRAMME

A. Programme de travail et priorités

16. Comme indiqué plus haut, le Comité technique a été créé, en tant qu'organe subsidiaire principal de la CESAO, pour examiner le programme de travail de la Commission et établir un ordre de priorités. Depuis sa création, un certain nombre de secteurs prioritaires ont été définis au sein du plan à moyen terme de la CESAO pour 1984-1989. Les Etats membres de la Commission ont approuvé une politique bien définie tendant à établir trois catégories de priorités. Ces catégories de priorités ont pour objet d'aider le secrétariat à élaborer les programmes biennaux de la Commission, à assurer l'allocation optimale des ressources aux divers programmes et à promouvoir une méthode interdisciplinaire de planification des programmes. Eu égard à l'évolution de la situation économique de la région et à la crise financière de l'Organisation, la Commission a procédé à une réévaluation de ses programmes et a apporté certaines modifications au programme de travail en vue de mettre plus fortement l'accent sur les programmes de développement social, la sécurité de l'approvisionnement en eau, la mise en valeur des ressources humaines, le rôle des femmes dans le développement, les projets opérationnels et la mise au point du programme d'informatique (voir annexe V).

17. Entre-temps, un certain nombre de faits nouveaux sont intervenus au secrétariat qui a pris l'initiative de mettre au point une méthode plus scientifique d'élaboration du plan à moyen terme. A cet effet, d'éminents planificateurs économiques et sociaux de la région se sont réunis à Amman en janvier 1987 pour examiner un projet de cadre général et de priorités pour le plan. Un certain nombre de propositions qui ont été formulées à cette occasion ont été incorporées dans le plan, et le document révisé a été approuvé par la Session ministérielle de la CESAO, qui s'est tenue en avril 1987.

18. Les programmes en faveur des pays les moins avancés n'ont pas bénéficié jusqu'ici d'une attention particulière. Ainsi, aucun projet opérationnel concret n'a été formulé ou envisagé pour répondre à leur situation, en dépit des instructions claires de la Commission qui avait estimé qu'il fallait s'efforcer de "formuler des activités concrètes visant à intégrer les objectifs des Etats membres dans ces domaines dans la vaste gamme de programmes économiques et sociaux de la Commission". Les pays concernés attendent avec intérêt les résultats de ces efforts.

B. Analyse du programme en cours

19. La CESAO est la commission économique régionale qui possède le programme le plus petit, tant du point de vue du volume de ressources allouées que de celui des activités entreprises. Les programmes de la CESAO relèvent de deux groupes d'activités principales : les activités imputées au budget ordinaire et celles qui sont financées à l'aide de fonds extra-budgétaires.

1. Le budget ordinaire

20. Les programmes financés à l'aide du budget ordinaire sont fondés sur le plan à moyen terme de la CESAO, qui est approuvé par le Conseil des ministres. L'établissement des priorités pour les programmes de la Commission fait l'objet d'intenses consultations entre les Etats membres, le Comité technique et le secrétariat.

21. Quinze programmes ont ainsi été sélectionnés pour être exécutés au cours de l'exercice biennal 1986-1987. Cinq des secteurs d'activité de ces programmes ont été définis en avril 1987 comme étant des secteurs prioritaires sur lesquels il convenait de nouveau de mettre l'accent au cours du reste de l'exercice. Il s'agissait des secteurs suivants : intégration régionale, planification du développement, sécurité alimentaire, développement rural et sécurité de l'approvisionnement en eau.

22. Un examen général des programmes effectivement exécutés fait ressortir deux grands problèmes liés, l'un à la nature des activités réalisées, et l'autre, à la faiblesse du taux global d'exécution.

a) Nature des activités

23. Les programmes et projets exécutés par la Commission concernent essentiellement la réalisation d'études et d'enquêtes et l'organisation de réunions et de conférences, de séminaires et de stages de formation. Dans la plupart des secteurs prioritaires, la principale contribution de la CESAO a consisté à tenter d'aider des responsables intéressés à mieux comprendre les problèmes en jeu afin de faciliter le processus de prise de décisions par les gouvernements et les institutions qui sont directement chargés du développement économique et social.

24. Cette contribution est tout à fait conforme au rôle primordial de la Commission qui est de servir de "centre d'excellence" chargé de conceptualiser et d'analyser les problèmes de la région afin d'y apporter les solutions les plus viables possibles.

25. De nombreux responsables des gouvernements et des organisations régionales ont néanmoins noté que les rapports établis étaient volumineux et n'étaient pas faciles à assimiler. De plus, ces rapports étaient envoyés aux gouvernements sans qu'il y soit vraiment donné suite après sous la forme de propositions concrètes ou d'idées de projet.

26. Les Etats membres estiment par conséquent que le secrétariat devrait jouer un rôle accru en proposant un plus grand nombre de programmes et projets opérationnels. Il pourrait également diffuser des renseignements sur les projets nationaux ayant donné de particulièrement bons résultats dans l'un des pays de la région et pouvant être reproduits dans d'autres pays.

27. On a également fait observer, comme indiqué plus haut, que bien qu'elles figurent parmi les fonctions de base de toutes les commissions économiques régionales, les activités multidisciplinaires n'ont pas reçu à la CESAO l'attention qu'elles méritaient.

(Notes du tableau)

A : Produits exécutés comme prévu, en pourcentage de l'ensemble des produits prévus;

B : Total des produits exécutés comme prévu et des produits remaniés, en pourcentage de l'ensemble des produits prévus;

C : Total des produits exécutés comme prévu, des produits remaniés et des produits ajoutés à la suite d'une décision prise par un organe délibérant, en pourcentage de l'ensemble des produits prévus et de ceux qui ont été ajoutés à la suite d'une décision prise par un organe délibérant;

D : Total des produits exécutés comme prévu, des produits remaniés et de tous les autres produits supplémentaires, en pourcentage du total des produits prévus et de ceux qui ont été ajoutés par suite d'une décision prise par un organe délibérant.

28. Les données qui figurent au tableau ci-dessus, qui ont été extraites du document publié sous la cote A/43/326/Add.1 8/ ont seulement une valeur indicative dans la mesure où elles donnent une idée de l'exécution des programmes de la CESAO sur la base du nombre de produits exécutés par rapport à ceux qui ont été prévus, remaniés et ajoutés au cours de l'exercice biennal 1986-1987. Comme il est indiqué dans un autre rapport du CCI (A/43/124), l'absence d'une évaluation qualitative des activités entreprises et réalisées au cours de l'exercice biennal ainsi que d'une pondération comparative des produits qui ont été ou non réalisés prive cette information d'une partie de son utilité. Ces données révèlent cependant, au moins de façon approximative, que la CESAO a réussi à atteindre jusqu'ici un taux d'exécution de 82 %, pour ses programmes de fond, avec environ 68 % (soit un taux de vacances de poste de 32 %) des effectifs qui avaient été approuvés pour la catégorie des administrateurs et les catégories de rang supérieur. Pour l'ensemble du secrétariat, le taux moyen de vacances de poste était légèrement inférieur à 27 % pour les catégories des administrateurs et les catégories de rang inférieur. Ces résultats ont pu être obtenus en faisant plus largement appel à des services de consultants mais surtout grâce à un effort soutenu déployé dans des conditions très difficiles tant par les administrateurs que par les agents des services généraux.

2. Activités extra-budgétaires

29. A l'heure actuelle, le programme extra-budgétaire de la CESAO est essentiellement financé par le PNUD et d'autres sources de financement du système des Nations Unies telles que le FNUAP, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, l'ONUDI, la FAO, le PNUE, le Fonds d'affectation spéciale de la CESAO et un pays donateur (la France). En outre, récemment, la Banque islamique de développement et l'AGFUND ont engagé des ressources pour financer des programmes de

8/ Voir pages 51 à 53.

la CESAO. En vue de bénéficier d'un financement, les activités extra-budgétaires doivent satisfaire aux deux critères fondamentaux suivants :

a) Elles doivent tendre à renforcer des secteurs et des programmes prioritaires identifiés dans le programme de travail de la CESAO; et

b) Elles doivent viser à financer de nouveaux secteurs prioritaires du programme de travail, identifiés au cours de l'examen de ce programme par le secrétariat.

30. Un examen des fonds extra-budgétaires alloués à la Commission au cours des dernières années (voir annexe IV), révèle que si ceux-ci ont progressivement augmenté, atteignant un maximum de 4,6 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 1986-1987, il y a eu une diminution des contributions de l'ONUDI et de la FAO qui toutes deux connaissent actuellement des problèmes budgétaires. En outre, un pays donateur (les Pays-Bas) a mis fin, il y a quelques années, à ses contributions. Des responsables de ce pays ont expliqué aux Inspecteurs qu'ils s'intéresseraient à l'avenir à des projets concrets et productifs, exécutés de préférence dans les pays les moins avancés de la région. Ils ont en outre exprimé le voeu que les pays les plus favorisés de la région apportent un appui accru de ce genre aux activités de la CESAO. Le secrétariat de la CESAO devrait tenir compte de ces nouveaux éléments.

3. Observations diverses

31. La CESAO a toujours été active dans les deux pays les moins avancés de la région (Yémen démocratique et Yémen) ainsi que dans certains des pays de niveau intermédiaire, tels que l'Egypte et la Jordanie. Dans les pays producteurs et exportateurs de pétrole, les programmes de la Commission sont petits et son influence est très faible. En effet, ces pays ont besoin de types et des niveaux d'assistance (transferts de techniques avancées et montages financiers internationaux) que la CESAO n'est absolument pas en mesure de fournir et qu'en tout état de cause elle ne pourrait fournir que bien plus lentement que des sources extérieures à l'Organisation des Nations Unies. Si tel est le cas, il faut s'interroger sur la raison d'être d'une commission qui initialement devait servir 13 pays mais qui, apparemment, ne peut pourvoir aux besoins que de moins de la moitié de ces pays. Faudrait-il modifier les priorités et le domaine de compétences de la Commission? L'évolution récente de la situation appelle peut-être une approche nouvelle.

32. Le ralentissement de l'activité économique mondiale dont la plupart des pays de la région se sont ressentis à la suite de la chute des cours du pétrole a engendré de nouvelles réflexions sur le développement de la région. Les pays qui actuellement sont fortement tributaires d'un seul produit devront s'employer sérieusement à diversifier leur économie. Il semble, à cet égard, que la CESAO peut apporter une contribution importante au processus de réflexion ainsi qu'à la conception et l'exécution de projets interdisciplinaires. Elle doit également être en mesure de faire oeuvre utile en donnant des conseils sur la meilleure manière de mobiliser et d'utiliser les ressources réduites actuelles. Sur le plan très important des questions sociales, la CESAO pourrait jouer un rôle dans la

réadaptation des personnes handicapées ou déplacées, dans les migrations de main-d'oeuvre et dans l'intégration et la promotion des femmes dans l'économie moderne. La CESAO a un rôle indéniable à jouer. Il faut que les Etats membres le comprennent et se tournent vers la Commission qui a été précisément créée pour les aider à résoudre leurs problèmes. Si la CESAO n'est pas en mesure de financer cette aide à l'aide de ses ressources ordinaires, les Etats membres devraient lui fournir les ressources financières nécessaires, dont le montant serait en tout état de cause bien inférieur au prix qu'ils auraient à payer s'ils faisaient appel à d'autres sources d'aide.

V. COOPERATION ET COORDINATION AVEC LES ORGANISMES
REGIONAUX ET INTERNATIONAUX

33. Cette question a déjà été partiellement traitée dans un autre rapport du CCI (JIU/REP/86/3).

A. Coopération et coordination avec les organisations régionales

34. Au fil des ans, la Commission a adopté de nombreuses résolutions dans lesquelles elle a souligné qu'il importait de promouvoir la coopération et la coordination régionales, notamment en intensifiant la coopération avec les organisations régionales et arabes.

35. En application de ces résolutions, la CESAO a intensifié ses activités visant à promouvoir l'intégration et le développement à l'échelon régional.

36. La Commission a en outre poursuivi ses efforts pour intensifier ses activités de coordination et de coopération avec les organisations régionales, concluant avec elles diverses formes d'arrangements : accords officiels, mémorandums d'accord, accords de coopération ou déclarations adoptées à l'issue de réunions ou de consultations conjointes. Ces arrangements ont été conclus avec les organisations intergouvernementales régionales ci-après :

Fonds arabe de développement économique et social (FADES);

Ligue des Etats arabes (LEA);

Organisation arabe de développement industriel (OADI);

Organisation arabe du travail (OAT);

Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO);

Organisation arabe pour les sciences administratives (OASA);

Conseil de l'unité économique arabe (CUEA);

Organisation arabe de développement agricole (OADA);

Fédération arabe du fer et de l'acier (FAFA);

Union arabe du tourisme (UAT);
Centre arabe d'étude sur les zones et terres arides (ACSAD);
Organisation des villes arabes (OVA);
Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP);
Fédération des conseils arabes de la recherche scientifique (FCARS);
Conseil des ministres du travail et des affaires sociales des Etats arabes du Golfe;
Fonds monétaire arabe (FMA);
Fédération arabe de producteurs d'engrais chimiques (FAPEC);
Centre de la recherche-développement et de la planification technologique (CRDPT);
Conseil de coopération du Golfe (CCG), 1987, Banque islamique (1987) et Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND).

37. Par ailleurs, la CESAO a contribué à lancer et à créer quatre institutions régionales, à savoir : l'Institut arabe de planification du Koweït; l'Institut arabe d'études statistiques, de recherche et de formation, à Bagdad; le Centre arabe de documentation, à Tunis; et l'Institut arabe de développement urbain.

38. C'est également à l'initiative de la CESAO que l'on doit la création de deux réseaux régionaux : le premier concernant la science et la technologie pour le développement et l'application de l'informatique et de la micro-électronique et le second concernant les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Le secrétariat se déclare résolu à poursuivre ses efforts dans ce domaine.

B. Coopération et coordination avec les organisations internationales

39. Le secrétariat de la CESAO entretient des relations de travail avec les organismes des Nations Unies ci-après :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO);
Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat);
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD);
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE);
Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP);

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM);

Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales;

Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement.

40. La CESAO attache, à juste titre, une grande importance à la coopération avec le PNUD. Les priorités établies par la Commission ont servi de base aux négociations menées avec le PNUD au sujet du financement des projets dans le cadre du quatrième cycle de programmation du PNUD. Le programme est néanmoins succinct. Les projets opérationnels réalisés par la CESAO sont à présent au nombre de deux : l'Enquête sur les ménages et la Décennie des transports et des communications pour l'Asie et le Pacifique. Les Inspecteurs croient cependant savoir qu'un certain nombre de propositions sont dans la filière.

41. Il existe une division mixte CESAO/FAO de l'agriculture. Le programme de travail de la Division mixte est établi en consultation avec la FAO et son exécution est suivie tant par la CESAO que par la FAO.

42. Depuis 1979, des contacts ont lieu entre la CESAO et Habitat en vue de créer un groupe mixte. Le mandat de ce groupe a été examiné à diverses occasions mais, jusqu'ici, aucun accord n'a été conclu. Habitat finançait deux postes d'administrateur et un poste d'agent des services généraux à la Division des établissements humains pour appuyer des activités prévues au programme. Ces trois postes ont été gelés. Des négociations se déroulent actuellement entre les deux secrétariats en vue de les rétablir.

43. Il existe, depuis la création de la CESAO, une Division mixte CESAO/ONUDI de l'industrie et des réunions périodiques de programmation se sont tenues pour définir des domaines de coopération et de coordination dans les programmes de travail envisagés par les deux organisations. Depuis 1986 toutefois, à la suite de difficultés financières, cet organisme a réduit son personnel d'appui, ramenant le nombre des postes d'administrateur de trois à un (un poste de conseiller régional).

44. Des activités menées au titre du Programme de la science et de la technique sont coordonnées avec le Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement. Des efforts collectifs ont été déployés et les ressources mises en commun pour exécuter un certain nombre d'éléments de programme communs. Les activités de coordination se poursuivent, notamment à l'échelon mondial. Il est cependant encore nécessaire de promouvoir et d'élargir la coordination des programmes entre ces deux entités.

45. Le PNUE a décidé de retirer un poste d'administrateur qu'il avait mis à la disposition du Groupe mixte CESAO/PNUE de l'environnement. Il propose, en revanche, d'apporter son concours financier à des activités spécifiques comportant des éléments environnementaux. De plus, la CESAO coordonne avec le PNUE ses activités dans le domaine de la lutte contre la désertification en participant au Groupe de travail interinstitutions de lutte contre la désertification ainsi qu'à des missions techniques conjointes dans les pays de la CESAO.

/...

46. Par ailleurs, la CESAO coopère étroitement avec le FNUAP en vue de la réalisation de son programme de la population en Asie occidentale. Depuis qu'il a été mis en place, ce programme régional a été financé conjointement par le budget ordinaire de la CESAO et par le FNUAP.

47. UNIFEM finance divers projets en faveur des femmes et du développement en organisant des activités de recherche, des séminaires, des stages de formation et des études. Le programme est axé sur des projets d'assistance technique de nature, de durée et d'étendue différentes et pour lesquels l'appui fonctionnel nécessaire est également différent.

C. Analyse et évaluation des résultats obtenus

48. Bien que la CESAO ait contribué à la création d'un grand nombre d'institutions régionales arabes dont certaines ont été intégrées à la Ligue des Etats arabes et bien que des accords aient été conclus avec plusieurs d'entre elles, il semble que la coopération qui s'est établie n'ait pas atteint les niveaux que l'on espérait.

49. Le Secrétaire exécutif de la CESAO a donc pris des initiatives pour revitaliser ces accords et il l'a fait précisément à un moment où la coopération et la mise en commun de ressources physiques, matérielles et humaines devraient permettre aux deux parties d'affronter plus efficacement et plus utilement les problèmes de la région. Il est essentiel à cet effet que tant la CESAO que les institutions régionales arabes s'efforcent, le plus rapidement possible, de définir en commun les programmes et projets prioritaires et de dresser l'inventaire des ressources et des services institutionnels, qui sont susceptibles de donner tout son sens à cette coopération.

VI. RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES

50. Dans son ensemble, la région de la CESAO possède de vastes richesses et, tant dans l'absolu qu'en termes relatifs, compte beaucoup moins de personnes déshéritées et défavorisées que les autres régions en développement. De plus, les institutions de cette région disposent de ressources qui sont loin d'être négligeables. En dépit de cela, et bien qu'elle possède une infrastructure institutionnelle qui correspond à celle des autres commissions économiques régionales - et qui fonctionne -, la Commission n'a pas été en mesure, jusqu'ici, d'exercer une influence et d'obtenir des résultats, qui, eu égard aux avantages dont cette région dispose, fassent d'elle un modèle parmi les commissions qui desservent le monde en développement. Les raisons de ce phénomène n'ont rien de secret mais, étant donné que l'objectif recherché n'a pas encore été atteint, il semble approprié de s'y arrêter de nouveau.

51. Il faudrait tout d'abord appeler l'attention sur un fait que l'on oublie parfois, à savoir que la CESAO, à l'instar des autres commissions économiques régionales, est beaucoup plus qu'un simple secrétariat. La CESAO est, par dessus tout, une communauté d'Etats membres poursuivant un même objectif : le développement général, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, de la région qu'elle dessert. Certains ont fait valoir, non sans succès, que si l'Organisation des Nations Unies restait faible dans l'arène politique internationale, c'était parce que ses Etats Membres, pour une raison ou une autre,

n'avaient pas la volonté politique d'en faire un organe puissant. Il faut donc, de même, que les Etats membres de la région s'interrogent d'abord, séparément et collectivement, pour savoir s'ils ont fait tout ce qu'ils pouvaient et devaient faire pour rendre la Commission efficace; eu égard au mandat de la CESAO et à ses rapports avec les autres organisations du système des Nations Unies, les programmes reflètent-ils suffisamment bien l'évolution des besoins de la région et des différents pays, y compris les deux pays les moins avancés? Les activités de la CESAO sont-elles trop nombreuses et sont-elles dispersées dans des domaines trop variés? Faudrait-il réorienter progressivement les activités, au lieu de s'en tenir à des schémas rigides et prévisibles? Un volume suffisant de ressources est-il acheminé par le biais de la CESAO? Les efforts déployés par les Etats membres pour remédier au problème du recrutement sont-ils à la mesure du problème auquel la Commission se trouve confrontée depuis si longtemps? Ce sont là certaines des questions que, selon les Inspecteurs, les membres de la Commission devront continuer d'examiner sérieusement.

52. En deuxième lieu, les commissions économiques régionales ne disposent pas de budgets suffisants. Mais la conjoncture financière actuelle ne permet pas d'espérer à bon escient une augmentation sensible du maigre budget biennal de la CESAO (33 millions de dollars) qui est financé à l'aide du budget ordinaire. Bien au contraire, on a toutes les raisons de penser qu'il décroîtra au cours du prochain exercice biennal (1990-1991). Les Inspecteurs demandent instamment que l'on se garde d'adapter simplement les programmes aux ressources disponibles et, qu'au contraire, les Etats membres de la région veillent, en fournissant des ressources supplémentaires par des voies extra-budgétaires, à ce que les activités de la Commission ne s'amenuisent pas peu à peu. A cet égard, les Inspecteurs n'arrivent pas à comprendre pourquoi, comme l'indique l'annexe IV, les Etats membres de la CESAO ne fournissent pas directement des fonds à la Commission pour mener à bien des programmes extra-budgétaires qui représentaient en 1986-1987, un montant de 4,6 millions de dollars des Etats-Unis. Les Inspecteurs sont convaincus que la Commission est capable d'exécuter, contre paiement direct, des projets tant pour les gouvernements de la région qu'en leur nom et que les Etats membres de la CESAO devraient s'employer activement à mettre à profit cette possibilité. Les Inspecteurs sont également convaincus que l'adoption de cette formule aura un effet salutaire en encourageant la mise en oeuvre, par le biais de l'Organisation, d'un programme mieux adapté aux besoins de la région.

53. Il se pose enfin la question des ressources humaines. Le tableau d'effectifs de la CESAO comporte 107 postes d'administrateur et 207 postes d'agent des services généraux. A ce tableau d'effectifs approuvé pour l'exercice biennal en cours, il faut ajouter deux postes d'administrateur et un poste d'agent des services généraux qui sont financés par le budget du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales. Depuis plusieurs exercices biennaux, la dotation en effectifs s'est maintenue à un niveau plus ou moins constant.

54. Le personnel de la CESAO possède des qualifications universitaires solides. Ainsi, un tiers environ des administrateurs sont titulaires d'un doctorat et près de la moitié possèdent une maîtrise ou un diplôme de rang équivalent. En outre, près de 40 % des agents des services généraux possèdent une licence et un possède une maîtrise. De plus, la majorité des fonctionnaires sont expérimentés, ayant

travaillé auprès d'organisations du système des Nations Unies pendant plusieurs années. La structure de la "pyramide" des effectifs offre des possibilités d'avancement aux fonctionnaires :

Secrétaire général adjoint
Directeurs (D-2)/Administrateurs généraux (D-1)
Administrateurs hors classe (P-5)
Administrateurs de 1re classe (P-4)
Administrateurs de 2e classe (P-3)
Administrateurs adjoints de 1re classe (P-2)



55. Toutefois, la Commission a régulièrement éprouvé des difficultés à pourvoir ses postes d'administrateur, notamment les postes techniques.
56. Depuis sa création, la Commission a ainsi connu un taux de vacances de poste d'administrateur qui a été chiffré entre 25 et 39 % selon non seulement le moment où le taux a été calculé, mais aussi le service qui a effectué le calcul (Service du budget ou Bureau de la gestion des ressources humaines). Ces deux services n'utilisent pas en effet les mêmes méthodes de calcul, ce qui a créé bien des malentendus entre ces services, d'une part, et entre la CESAO (ainsi que d'autres commissions économiques régionales et départements) et le Siège. Cette diversité des méthodes de calcul a influencé la politique de gestion des vacances de poste, créant un certain mécontentement. Les Inspecteurs estiment qu'il faudrait élaborer conjointement des bases communes en ce domaine et utiliser, à cet effet, une méthode uniforme de calcul dans l'ensemble de l'Organisation.
57. Un taux élevé de renouvellement du personnel dû à la précarité de la situation dans la région, combiné à un taux de vacances de poste normalement élevé, ont fait que la gestion des ressources humaines est devenue un problème très difficile pour l'Administration de la CESAO.
58. Le recrutement à l'Organisation est compliqué par l'obligation de respecter un système de quotas nationaux. Dans la région de la CESAO, ces difficultés sont encore aggravées par le fait que les conditions d'emploi offertes aux administrateurs sont relativement peu attrayantes et qu'il existe une pénurie de personnel spécialisé dans plusieurs pays de la région. A ce jour, cinq des 13 Etats membres ne sont pas représentés parmi les fonctionnaires de la Commission : Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman et Qatar.
59. Devant les difficultés que la Commission a eues à pourvoir un grand nombre de ses postes, les Etats membres ont été amenés à adopter un certain nombre de résolutions dans lesquelles ils ont instamment prié le secrétariat d'intensifier ses efforts pour remédier à cette situation et, ce qui est plus important encore, soulevé la question du relâchement de la politique de quotas nationaux. En réponse à ces appels, l'Assemblée générale a, elle-même, adopté la résolution 39/243 du 18 décembre 1984 par laquelle elle a :

a) Instamment prié les Etats non représentés et sous-représentés de s'efforcer d'encourager du personnel compétent à travailler au secrétariat de la Commission économique pour l'Asie occidentale à titre régulier ou pour une durée déterminée; et

b) Autorisé le Secrétaire général à prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre à la Commission économique pour l'Asie occidentale de recruter du personnel originaire de tout Etat membre de la Commission afin de répondre aux besoins de celle-ci en matière de personnel.

60. Le premier paragraphe de cette importante résolution n'a donné aucun résultat concret. Rien ne semble indiquer que la situation concernant les pays non représentés ou sous-représentés se soit améliorée par suite d'efforts faits par l'un quelconque de ces pays. Au cours des cinq dernières années, le secrétariat n'a cessé d'inviter les pays membres non représentés et sous-représentés de la région à faire connaître les candidats qualifiés, et à donner les autorisations nécessaires pour organiser des campagnes générales de recrutement, en réservant des postes à pourvoir au moyen de missions de recrutement spécialement destinées à ces pays, et à inviter leurs ressortissants à participer à des concours de recrutement d'administrateurs. Cette méthode a donné de bons résultats dans le cas d'un grand nombre de pays membres non représentés et sous-représentés d'autres régions. Malheureusement, dans le cas des Etats membres de la CESAO, les efforts du secrétariat sont restés pratiquement sans succès.

61. Ces initiatives se sont heurtées aux mesures d'austérité entraînées par la situation financière critique de l'Organisation des Nations Unies et par la recommandation 15 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau.

62. Dans son deuxième rapport intérimaire sur l'application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale (document A/43/286), le Secrétaire général déclare que : "Vu la nécessité de comprimer les effectifs en application de la recommandation 15, la priorité a dû être accordée à l'élaboration de politiques et de procédures propres à faciliter le redéploiement du personnel tout en exerçant un contrôle rigoureux sur le recrutement et en tenant dûment compte du principe de la répartition géographique équitable et de la situation des femmes au Secrétariat". Le programme de gestion des vacances de poste, dont l'application a débuté en décembre 1986, constitue un des outils qui a été mis au point pour assurer une gestion rationnelle des ressources humaines.

63. Dans une interview qu'il a donnée au Secrétariat News de l'Organisation des Nations Unies (vol. XLIV, No 2) du 29 février 1988, et dans laquelle il a commenté, sous l'angle de la CESAO, le programme de gestion des vacances de poste, le Secrétaire exécutif a déclaré : "Je doute, qu'à l'heure actuelle, le programme de gestion des vacances de poste nous soit d'un grand secours, si tant est qu'il nous soit d'un secours quelconque". Si cette déclaration peut paraître pessimiste à certains, le fait que ce plan n'ait donné jusqu'ici que des résultats limités confère un certain réalisme.

64. On a néanmoins assisté à un renforcement de l'esprit de coopération entre la CESAO et le Secrétariat du Siège et les Inspecteurs ont pu constater que le nombre de candidats aux postes de la CESAO s'est accru depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, ce qui constitue indubitablement un signe encourageant.

65. Pour leur part, les Inspecteurs sont optimistes. Ils estiment qu'il est possible d'améliorer sensiblement la situation en adoptant deux séries de mesures :
i) en appliquant la directive de l'Assemblée générale tendant à permettre à la

/...

Commission de recruter du personnel originaire de tout Etat membre de la Commission pour répondre à ses besoins en matière de personnel, tout en poursuivant parallèlement les efforts concertés visant à encourager les Etats membres non représentés et sous-représentés à fournir du personnel à la CESAO, au besoin dans le cadre d'un détachement pour des périodes limitées et ii) en appliquant plus strictement l'article 1.2 du règlement du personnel qui stipule, entre autres dispositions, que "les fonctionnaires sont soumis à l'autorité du Secrétaire général, qui peut leur assigner l'une quelconque des tâches ou l'un quelconque des postes de l'Organisation des Nations Unies...". A cet égard, les Inspecteurs ont constaté que cet article n'avait pas été appliqué aussi strictement qu'on aurait pu s'y attendre. Il semble que l'Administration adopte des décisions en se fondant plus sur les intérêts des fonctionnaires que sur ceux de l'Organisation. S'il est vrai qu'il est des cas où un transfert peut causer des difficultés personnelles graves à un fonctionnaire, bien souvent il s'agit essentiellement de réticence à quitter un lieu d'affectation confortable pour un autre où les conditions de vie sont plus difficiles. Ce sont les fonctionnaires qui sont en poste dans les lieux d'affectation difficiles qui subissent les conséquences de cette attitude. Tous les fonctionnaires devraient donc être traités de façon équitable et les fonctionnaires en poste dans des lieux d'affectation difficiles ne doivent pas être oubliés.

66. Depuis quelque temps, en consultation avec le Siège de l'Organisation, le secrétariat de la CESAO a apporté un certain nombre de modifications à sa structure interne. La nouvelle structure tient compte des nouveaux liens qui existent au niveau des programmes ainsi que des difficultés rencontrées pour pourvoir certains postes techniques. Les Inspecteurs préfèrent s'abstenir de toute observation à ce sujet vu qu'il s'agit d'une question qu'il vaut mieux laisser aux personnes intimement mêlées à l'exécution des programmes et aux fonctionnaires concernés. Un tableau établissant des comparaisons entre l'organigramme actuel et l'organigramme proposé figure à l'annexe III. Les Inspecteurs souhaitent néanmoins appeler l'attention sur une modification dont ils se félicitent, à savoir la fusion du Groupe de la planification et de la coordination des programmes et du Bureau de la coopération technique en un service unique : le Bureau de la coopération technique et de la planification des programmes. Dans son rapport sur la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le CCI s'est prononcé en faveur d'un regroupement similaire et a formulé une recommandation dans ce sens (A/40/295, par. 52 à 54 et 98). Les Inspecteurs estiment que cette fusion devrait être de règle dans toutes les commissions économiques régionales et espèrent donc que, lorsque les circonstances le permettront, celles-ci adopteront toutes des mesures dans ce sens.

VII. RECOMMANDATIONS

67. Les chapitres qui précèdent peuvent être synthétisés de la manière suivante. La région de la CESAO compte un certain nombre de pays riches dont le niveau de développement économique ne reflète pas la richesse exprimée en termes de revenu par habitant; deux des pays de la région font partie de la catégorie des pays les moins avancés : l'un d'entre eux s'est joint au groupe de pays exportateurs de pétrole et l'autre, où ont été récemment découverts des gisements de pétrole et de gaz, semble également être appelé à devenir un exportateur net de ces produits; les pays de la région, tant individuellement que collectivement, ne mettent pas la

/...

Commission pleinement à profit pour assurer le développement systématique de leur économie; la Commission (considérée comme une collectivité internationale) qui aurait dû, de par ses ressources financières, sa taille modérée, la communauté de langue et de culture des pays qui la composent, devenir un modèle pour les autres commissions, n'a pas, jusqu'ici, réalisé tout son potentiel; il est encore possible d'améliorer l'interaction entre la Commission et les institutions financières et de développement de la région. Quant au secrétariat, nous avons vu que ses efforts pour pourvoir un grand nombre de ses postes, notamment des postes clefs, ont constamment échoué; le taux élevé de vacances de poste a eu un effet négatif sur l'exécution des programmes, effet qui heureusement a été partiellement compensé par la diligence du personnel existant qui est à la fois qualifié et dévoué. Les travaux du secrétariat ont également été entravés par les déménagements répétés du siège de la Commission.

68. Eu égard à ce qui précède, et compte tenu de l'analyse qui figure dans le corps du rapport, les Inspecteurs formulent les recommandations ci-après :

Recommandation 1

Les Etats membres devraient :

- a) Aborder les questions soulevées au paragraphe 51 du rapport lorsqu'ils examineront le plan à moyen terme et le programme biennal de travail de la CESAO;
- b) Encourager activement le renforcement de la coopération entre leur commission et les diverses institutions financières et de développement qu'ils ont créées ou qu'ils ont contribué à créer;
- c) Faire plus largement appel aux services du secrétariat de la Commission en l'invitant à réaliser des études opérationnelles dans des domaines relevant de sa compétence et conformes à ses priorités et fournir les ressources financières nécessaires à cette fin chaque fois que ces tâches ne peuvent être réalisées au moyen des ressources disponibles; et
- d) Mettre leur personnel national à la disposition du secrétariat de la CESAO en vertu d'arrangements à mettre au point avec le Secrétaire général.

Recommandation 2

Compte tenu de la recommandation ci-dessus,

Le secrétariat de la CESAO devrait :

- a) Prendre de nouvelles initiatives pour développer, élargir et maintenir la coopération avec les institutions régionales et sous-régionales;
- b) Préparer des projets interdisciplinaires propres à être exécutés à l'échelon régional et sous-régional et qui seraient financés par des pays de la région, soit dans leur propre intérêt soit dans celui des pays les moins avantagés de la région; et

c) Poursuivre ses efforts pour encourager les gouvernements à permettre à leurs ressortissants d'offrir leurs services à la Commission, au besoin dans le cadre d'un détachement pour des périodes de durée déterminée, opération qui, en cas de succès, servirait tant les intérêts des Etats membres que ceux de la Commission.

Recommandation 3

Eu égard au taux élevé de vacances de poste qui existe à la CESAO,

Le Secrétaire général devrait, selon que de besoin et en coopération avec celle-ci, prendre les mesures suivantes :

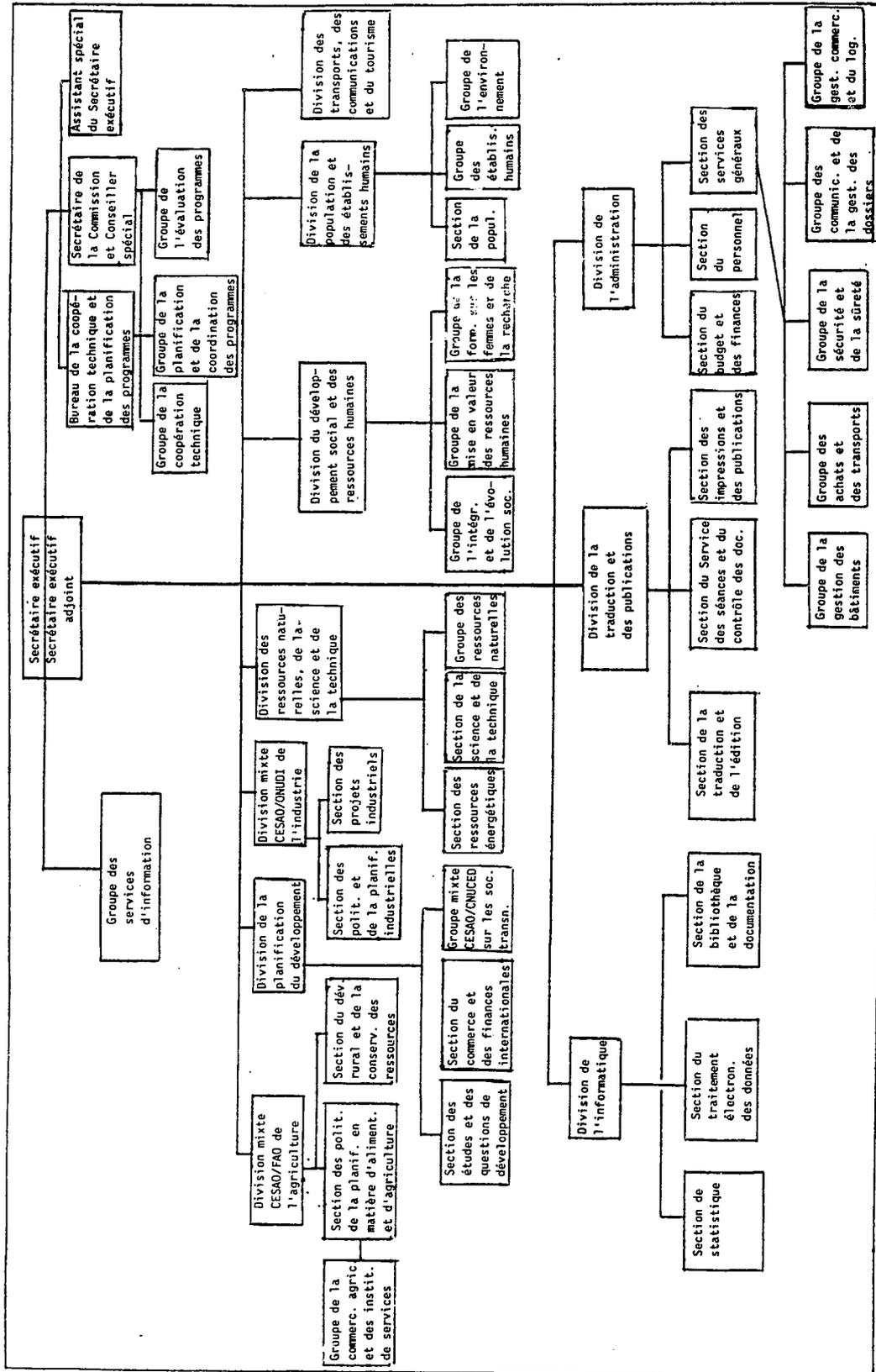
a) Prévoir un traitement particulier pour la CESAO en ce qui concerne les restrictions budgétaires découlant de la crise financière et de l'application de la recommandation 15 du Groupe des Dix-Huit relative aux réductions d'effectifs;

b) Assurer l'application rapide et effective des directives énoncées dans la résolution 39/243 de l'Assemblée générale qui tendent à permettre le recrutement de personnel originaire de tout Etat membre de la Commission afin de répondre aux besoins de celle-ci en matière de personnel;

c) Mettre à profit l'exécution du programme de gestion des vacances de poste et de réaffectation de personnel pour appliquer plus strictement l'article 1.2 du règlement du personnel et instituer un roulement systématique du personnel afin d'assurer que les fonctionnaires aient l'expérience du travail tant au Siège que dans les bureaux extérieurs et éviter autant que possible que les fonctionnaires en poste dans les lieux d'affectation "à conditions de vie difficiles" fassent l'objet d'un traitement discriminatoire;

d) Etablir et promulguer une formule unique, à l'échelle de l'Organisation, aux fins du calcul du taux de vacances de poste de chaque entité administrative, en vue de mettre fin à la confusion qui entoure l'utilisation de ce taux, tant au niveau de la prise de décisions qu'à celui de l'exécution;

ANNEXE II
Projet de nouvel organisme de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale



ANNEXE III

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Tableau comparatif : organigramme actuel et organigramme proposé

	Services	Organi- gramme actuel	Nouvel organi- gramme	Observations
A	BUREAU DU SECRETAIRE EXECUTIF	Oui	Oui	
A1	Groupe des services d'information	Oui	Oui	
A2	Groupe de la planification et de la coordination des programmes	Oui	Non	Le Groupe de la planification et de la coordination des programmes et le Bureau de la coopération technique seraient regroupés en un Bureau de la coopération technique et de la planification des programmes (voir A4)
A3	Bureau de la coopération technique	Oui	Non	
A4	Bureau de la coopération technique et de la planification des programmes	Non	Oui	
B	DIVISION MIXTE CESAO/FAO	Oui	Oui	Cette division comprendrait à présent trois nouvelles sections : B1, B2, B3
B1	Groupe de la commer- cialisation agricole et des institutions de services	Non	Oui	
B2	Section des politiques et de la planification en matière d'alimentation et d'agriculture	Non	Oui	

/...

	Services	Organi- gramme actuel	Nouvel organi- gramme	Observations
B3	Section du développement rural et de la conservation des ressources	Non	Oui	
C	DIVISION DE L'ANALYSE ECONOMIQUE GENERALE	Oui	Non	Cette division serait désormais baptisée "Division de la planification du développement" (voir D ci-après); sa composition ne serait pas modifiée
C1	Section des études et des projections	Oui	Oui	
C2	Groupe mixte CESAO/CNUCED	Oui	Oui	
C3	Section du commerce et des finances	Oui	Oui	
D	DIVISION DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT	Non	Oui	
E1	DIVISION DES ETABLISSEMENTS HUMAINS	Oui	Non	Ce service serait agrandi (voir E2 ci-dessous)
E2	DIVISION DES ETABLISSEMENTS HUMAINS	Non	Oui	
E21	Section de la population	Non	Oui	Nouveau service
E22	Groupe des établissements humains	Non	Oui	Nouveau service
E23	Groupe de l'environnement	Oui	Oui	Ce service a été détaché du Groupe de la planification et de la coordination des programmes
F	DIVISION MIXTE CESAO/ONUUDI	Oui	Oui	
F1	Section des politiques et de la planification industrielles	Non	Oui	Nouveau service
F2	Section des projets industriels	Non	Oui	Nouveau service

/...

	Services	Organi- gramme actuel	Nouvel organi- gramme	Observations
G	DIVISION DES RESSOURCES NATURELLES DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE	Oui	Oui	Ce service a été maintenu avec ses trois subdivisions
	G1 Section des ressources énergétiques			
	G2 Section de la science et de la technique			
	G3 Groupe des ressources naturelles			
H	DIVISION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA POPULATION	Oui	Non	Le nom de ce service a été modifié (voir J ci-après)
	H1 Section du développement social	Oui	Non	
	H2 Groupe de la formation et de la recherche sur les femmes	Oui	Oui	
	H3 Section de la population et de la main-d'oeuvre	Oui	Non	
J	DIVISION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DES RESSOURCES HUMAINES	Non	Oui	A repris les activités de la Division du développement social et de la population (voir H ci-dessus)
	J1 Groupe de l'intégration et de l'évolution sociales	Non	Oui	
	J2 Groupe de la mise en valeur des ressources humaines	Non	Oui	
	J3 Groupe de la formation et de la recherche sur les femmes	Oui	Oui	
K	DIVISION DE STATISTIQUE	Oui	Non	Devient une section (voir P1 ci-après)
L	DIVISION DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS	Oui	Non	Cette division serait élargie pour inclure le tourisme (voir M)

	Services	Organi- gramme actuel	Nouvel organi- gramme	Observations
M	DIVISION DES TRANSPORTS, DES COMMUNICATIONS ET DU TOURISME	Non	Oui	
N	DIVISION DE L'ADMINISTRATION	Oui	Oui	La Division perd les sections marquées d'un astérisque*
N1	Section des services de conférence*	Oui	Non	Transférée (voir R2)
N2	Section de la bibliothèque et de la documentation*	Oui	Non	Transférée (voir P3)
N3	Groupe de la gestion des bâtiments	Oui	Oui	
N4	Section des services généraux	Oui	Oui	
N5	Groupe des achats, des voyages et des transports	Oui	Oui	
N6	Groupe des communications, de l'enregistrement, des archives et de la valise diplomatique*	Oui	Non	Ne figure pas dans le nouvel organigramme
N7	Section du traitement électronique des données et des systèmes d'information*	Oui	Non	Transférée (voir P2)
N8	Section du budget et des finances	Oui	Oui	
N9	Section du personnel	Oui	Oui	
N10	Groupe de la sûreté	Oui	Oui	
P	DIVISION DE L'INFORMATIQUE	Non	Oui	Nouveau service
P1	Section de la statistique	Oui	Oui	[Précédemment une division (voir K)]
P2	Section du traitement des données	Oui	Oui	Serait détachée de la Division de l'adminis- tration (voir N7)
P3	Section de la bibliothèque et de la documentation	Oui	Oui	Serait détachée de la Division de l'adminis- tration (voir N2)

	Services	Organi- gramme actuel	Nouvel organi- gramme	Observations
R	DIVISION DE LA TRADUCTION ET DES PUBLICATIONS	Non	Oui	Nouveau service
R1	Section du service des séances et du contrôle des documents	Non	Oui	(Voir N1 ci-dessus)
R2	Section de la traduction et de l'édition	Non	Oui	Nouveau service
R3	Section des impressions et des publications	Non	Oui	Nouveau service

ANNEXE IV

Ressources extra-budgétaires de la Commission économique et sociale pour
 l'Asie occidentale (projets en cours), par source de financement

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

I. Organismes de financement du système des Nations Unies	1980-1981	1982-1983	1984-1985	1986-1987	Total
PNUD	1 635,2	1 311,6	1 936,4	2 500,0	7 383,2
FNUAP	1 068,9	1 022,4	1 219,5	1 597,3	4 918,1
Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme	663,1	329,4	426,5	486,7	1 905,7
Institutions spécialisées et autres	125,6	125,6	6,2	-	247,4
Total partiel	3 492,8	2 789,0	3 588,6	4 584,0	14 454,4
II. Organisations et gouvernements donateurs	21,9	-	-	-	21,9
Total partiel	21,9	0	0	0	21,9
Total général	3 514,7	2 789,0	3 588,6	4 584,0	14 476,3

Source : secrétariat de la CESAO.

ANNEXE V

Liste des programmes et activités hautement prioritaires

A. Alimentation et agriculture

- Promotion des arrangements en matière de sécurité alimentaire
- Système régional d'alerte avancée
- Développement rural

B. Questions et politiques de développement

- Modèles de planification régionale et sous-régionale à moyen et long termes
- Etude et analyse du développement économique et social (élargi, avec une nouvelle orientation)

C. Etablissements humains

- Evaluation et amélioration de l'industrie des matériaux de construction et du secteur du bâtiment
- Logement à bon marché

D. Développement industriel

- Industries où des problèmes se posent : ciment, engrais, industrie pétrochimique
- Techniques nouvelles et avancées (micro-informatique)
- Formation de main-d'oeuvre de haut niveau

E. Energie

- Planification intégrée de l'énergie
- Sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- Conservation de l'énergie

F. Population (provisoire)

- Planification de la main-d'oeuvre
- Formation technique et professionnelle

G. Administration et finances publiques

- Crise bancaire internationale dans la région du Golfe

H. Science et technique

- Renforcement de la capacité de recherche-développement et de ses liens avec les secteurs productifs
- Formation de main-d'oeuvre de haut niveau

/...

I. Développement social (provisoire)

- Développement des capacités nationales et régionales d'identification, de formulation et d'exécution de projets pour la promotion de la femme
- Développement rural

J. Statistiques

- Base de données de la CESAO et diffusion de statistiques; estimations et mise à jour de statistiques et prévisions pour une période de six mois à un an

K. Transports et communications

- Décennie des transports et des communications pour l'Asie occidentale

L. Activités en faveur des pays les moins avancés

Source : Secrétariat de la CESAO.

ANNEXE VI

Missions régionales effectuées en 1986 dans les Etats Membres de la CESAO
en vue de la fourniture de services consultatifs

Pays	Développement industriel		Mise en valeur des ressources humaines		Développement des techniques électroniques et informatiques		Enquêtes sur les ménages statistiques et économiques		Comptes nationaux et statistiques économiques		Transports et communications		Sources d'énergie nouvelles et renouvelables		Agriculture
	1	2	3	4	5	6	7	8							
République arabe du Yémen		1			1	2		1							
Emirats arabes unis	1														
Arabie saoudite	1								1						
Syrie	1			2					1						
Qatar				1											
Palestine								1							
Oman		1		1									1		
Koweït								2							2
Jordanie		1		3				3					1		
Iraq	1	1	3								2				
Egypte	1	1	1								1				
Yémen démocratique															
Bahreïn								1							1

Source : Secrétariat de la CESAO.

ANNEXE VII

Budget de la CESAO

(En dollars des Etats-Unis)

Programmes	1978-1979	1980-1981	1982-1983	1984-1985	1986-1987	1988-1989 (Estimations)
Organes directeurs	67 700	137 600	169 600	105 500	102 800	133 600
Direction exécutive et administration	917 600	1 317 200	1 789 000	2 346 000	2 535 200	2 555 100
Alimentation et agriculture	544 300	607 500	7 2 200	920 000	1 252 200	1 223 300
Questions et politiques de développement	707 700	551 600	801 500	975 000	1 515 300	1 442 500
Environnement	-	-	-	-	-	-
Etablissements humains	401 900	390 300	481 200	762 300	927 000	759 000
Développement industriel	648 000	738 300	1 239 400	1 293 800	1 562 700	1 537 000
Commerce international et financement du développement	202 500	227 600	245 800	339 200	442 000	431 000
Ressources naturelles	953 900	789 800	1 170 900	418 100	470 200	471 800
Questions énergétiques	-	-	-	645 800	1 047 400	1 039 400
Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme	-	-	-	17 100	-	-
Main-d'oeuvre, gestion et emploi	21 400	219 400	48 500	-	-	-
Population	330 400	501 700	463 200	793 000	1 336 300	1 300 900

...

Programmes	1978-1979	1980-1981	1982-1983	1984-1985	1986-1987	1988-1989 (Estimations)
Administration et finances publiques	-	235 900	355 300	381 000	347 900	338 800
Science et technique	212 200	284 400	340 800	319 800	802 600	649 300
Participation régionale à la session du Comité consultatif de l'Année internationale de la jeunesse	-	-	2 400	-	-	-
Développement social et affaires humanitaires	379 300	522 600	483 300	798 200	911 500	1 069 800
Statistiques	255 400	492 000	588 500	1 125 400	1 302 600	1 291 200
Transports, communications et tourisme	443 400	741 700	1 054 300	1 076 500	1 369 600	1 351 200
Coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire	-	11 200	12 600	34 300	-	-
Services d'information	-	265 900	202 400	303 000	434 200	428 600
Services de conférence	1 550 000	1 896 100	2 282 300	2 835 000	3 733 700	3 643 200
Gestion des activités de coopération technique	188 600	306 400	385 400	437 000	432 800	422 600
Services administratifs et services communs	2 425 700	3 689 200	8 228 900	11 003 800	13 181 500	12 927 600
	10 250 000	13 926 400	21 097 500	26 929 800	33 707 500	33 015 900

Source : Secrétariat de la CESAO.

/...

ANNEXE VIII

Effectifs de la CESAO par division, programme et catégorie de personnel (juillet 1987)

Programmes	Postes alloués		Postes pourvus			Postes vacants	Services généraux	Pourcentage	Classe
	Adminis- trateurs généraux	Adminis- trateurs généraux	Adminis- trateurs généraux	Secrétariat et dactylo- graphie	Programme recherche				
<u>Direction exécutive et administration</u>									
Bureau du Secrétaire exécutif (1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 1 P-2)	4	4	4	3	1	0	0		
Planification et coordination des Programmes (1 D-1, 2 P-4, 2 P-2)	5	5	4 a/	3	2	1	20	0	P-2
Groupe de l'évaluation des Programmes (1 P-5, 1 P-2)	2	1	2	0	1	0	0	0	
TOTAL	11	10	10	6	4	1	9	0	
<u>Groupe de la coordination environnementale (1 P-5, poste du PNUE)</u>	1	0	1	0	0	0	0	0	
<u>Services d'information (1 P-5, 1 P-2 b/)</u> Détachés du Siège de l'Organisation	2	4	1	3	1	1	b/	50	P-2
<u>Bureau de la coopération technique</u> (1 P-5, 1 P-3)	2	2	1	2	2	1	50	0	P-5
Services consultatifs régionaux Fonds budgétaires : 1 L-7, 3 L-6, 4 L-5	8	0	7	0	0	1	13	0	L-7
Fonds extra-budgétaires : 1 L-6, 4 L-5 c/	5	3	5	2	2	0	1	20	
Conseillers régionaux, total	15	5	13	4	4	2	40	1	L-7
<u>Division mixte CESAO/FAO de l'agriculture</u>									
CESAO : 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2	6	6	3 a/	2	3	3	50	1	P-4, P-3, P-2
FAO : 1 D-1, 1 P-5, 2 P-4	4	0	3	0	0	1	25	0	P-4
TOTAL	10	6	6	2	3	4	40	1	17

Effectifs de la CESAO par division, programme et catégorie de personnel (juillet 1987) (suite)

Programmes	Postes pourvus				Classe		
	Postes alloués		Agents des services généraux				
	Adminis- trateurs généraux	Adminis- trateurs graphie	Secrétariat et dactylo- graphie	Programme recherche			
	Adminis- trateurs tage	Services généraux	Postes vacants				
Division de la planification du développement							
Questions et Politiques de développement (1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 1 P-3)	7	5	2	2	1	20	2 P-4
Commerce international (1 P-5, 1 P-3)	2	2	1	1	0		
Financement et administration du développement (1 P-4, 1 P-3)	2	1	0	1	1	50	1 P-3
Groupe CESAO/Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales (1 P-5, 1 P-4)	2	1	1	0	1	50	1 P-4
Postes du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales							
TOTAL	13	9	4	4	4	31	11
Division des établissements humains							
CESAO : 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2	5	3	2	1	2	40	1 P-3, 1 P-2
Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) (1 P-4, 1 P-3)	2	1	0	1	1	50	1 P-3
TOTAL	7	4	2	2	3	43	0
Division mixte CESAO/ONUDI de l'industrie							
CESAO : 1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3	8	5	3	2	3	38	1 P-5, 1 P-4, 1 P-2
1 P-2	1	0	0	0	1	100	1 P-3
ONUDI : 1 P-3							
TOTAL	9	5	3	2	4	44	0
Division des ressources naturelles, de la science et de la technique							
Energie : 1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3	5	3	1	2	0	0	
Science et technique : 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 g/	4	2	1	1	2 g/	50	2 P-4
Ressources naturelles : 1 P-5, 1 P-4	2	2	1	1	1	50	1 P-4
TOTAL	11	7	3	4	3	27	0

Effectifs de la CESAO par division, programme et catégorie de personnel (juillet 1987) (suite)

Programmes	Postes alloués		Postes pourvus			Postes vacants
	Adminis- trateurs général	Agents des services général	Adminis- trateurs général	Secrétariat et dactylo- graphie	Adminis- trateurs général	
<u>Division du développement social et de la population</u>						
Développement social : 2 P-5, 2 P-4	4	3	4	1	2	0
Population : 1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2	7	4	4	2	2	0
FNUAP (Fonds budgétaires) : 2 L-3	2	3	2	1	2	0
TOTAL	13	10	10	4	6	0
<u>Division de statistique : 1 D-1, 3 P-4, 1 P-3</u>						
	5	8	3	3	5	2
					40	0
						P-4, P-3
<u>Division des transports et des communications : 2 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 1 P-2</u>						
	7	4	3	2	2	4
					57	0
						P-5, P-4, P-3, P-2
<u>Division de l'administration</u>						
Bureau du chef : 1 D-1	1	2	1	2	0	0
Section du traitement électronique des données et des systèmes d'information : 1 P-4, 1 P-3	2	2	1	2	0	1
Section du budget et des finances : 1 P-5, 1 P-3, 1 P-2	3	10	2	1	9 e/	33
Section du personnel : 1 P-5, 1 P-3, 1 P-2	3	10	3	1	9	0
Bibliothèque : 1 P-4	1	6	1	1	5	0
Section des services généraux : 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2	5	84	3		(82) e/	40
Section des services de conférence : 1 P-5, 5 P-4, 7 P-3, 1 P-2	14	29	9		(29) f/	64
TOTAL	29	143	20	7	111	23
					9	2
					31	2
						1
TOTAL GENERAL	133	215	93	43	111	56
					40	5
					30	2
Postes permanents d'administrateur : 107						215
Conseillers régionaux : 13						207
Autres postes extra-budgétaires : 13						8

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau)

a/ Personnel en congé spécial sans traitement (un fonctionnaire du Groupe de la planification et de la coordination des programmes et deux de la Division mixte CESAO/FAO de l'agriculture).

b/ Poste du Siège (fonctionnaire de l'information).

c/ Deux postes du FNUAP, deux postes du PNUD et un poste de l'ONUDI.

d/ Postes prêtés au Bureau de liaison des commissions régionales au Siège de l'Organisation.

e/ Le personnel de la Section des services généraux (Division de l'administration) qui appartient à la catégorie des agents des services généraux est composé des catégories professionnelles suivantes :

Techniciens (15)
Chauffeurs (7)
Agents de sécurité (14)
Plombiers (2)
Menuisiers (1)
Manoeuvres (4)
Téléphonistes et opérateurs de télé-imprimeurs (4)
Commis (12)
Secrétaires (3)
Assistants administratifs (9)
Superviseurs (4)
Dactylographes (4)
Messagers (plantons) (3)

f/ Le personnel de la Section des services de conférence (Division de l'administration) qui appartient à la catégorie des agents des services généraux possède les titres fonctionnels ci-après :

Superviseurs (2)
Commis (3)
Assistants (services de conférence) (6)
Secrétaires (2)
Dactylographes (7)
Mécanographes (9)
